

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
14 Février 2008

En exercice :35
Présents :32
Titulaires : 29
Suppléants :3
Pouvoirs :3
Absents3

Convocation adressée à chaque délégué titulaire et suppléant le 05 février 2008 pour la session ordinaire du jeudi 14 février 2008

L'an deux mil huit, le quatorze février les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Salle des Fêtes de MELISEY, sous la Présidence de M. CUYNET Daniel, Président,

Etaient Présents:

Messieurs CUYNET Daniel, Président, DAGUE Alain, LINDER Paul, Vice-présidents, Mme LAMBOLEY Marie-Louise, MM SEGUIN Michel, NOEL Rémy, SARRE Vincent, CARDOT Maurice, Mrs CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Sylviane, M. BRULTEY Roger, Mmes GRANDGIRARD Janine, FRESLIER Marie-Claire, DAVIOT Rose-Marie, MAIROT Marie-Ange, MM PINOT Régis, CHATELOT Henri, Mme POULMAR Gilberte, MM TACHET Jean-Claude, TOILLON Gérard, BERTRAND Yves, LANDRY-CHAPITEY Maurice, GILLET Denis, HENNEQUIN Michel, MM BRESSON Michel, GRANDMOUGIN Jean-Pierre, MOUGENOT Bernard, SAINTIGNY Henri

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mme JEANBLANC Odile qui donne pouvoir à M. GUYOT Gilbert
- Mme GATSCHINE-HENNEQUIN Marie qui donne pouvoir à M. RICHE Jacky
- M. GUERRE Christian qui donne pouvoir à M. TOURDOT Roger

Absents :

- MM PERNOT Jean, LALLOZ Jacques, GROSJEAN Stéphane

Mr SARRE Vincent a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. Le Président souhaite la bienvenue aux conseillers présents ce soir. Il souhaite également la bienvenue à Mme Valérie DUBOIS, qui a remplacé Mme Michèle MARION depuis le 1^{er} janvier 2008 au poste d'adjoint administratif.

ORDURES MENAGERES : FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE 2008

M. le Président explique que suite aux réunions de la commission des ordures ménagères et du bureau il va être proposé le tarif de la redevance 2008.

M. le Président explique les différents éléments qui rentrent en compte dans le calcul :

- Le coût de la collecte : 27,6 € par habitant (hausse de 2,5 % par-rapport à 2007 à prévoir)
- Le coût du traitement : 89 € la tonne (identique à 2007)
- La Participation au SYTEVOM : 18 € par habitant (identique à 2007)
- Le Fonctionnement des déchetteries : 38 000 €

Avec ces paramètres, M. le Président propose de fixer le tarif de la redevance à 70 € la part comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Foyer 1 personne	1 part	70 €
Foyer 2 personnes	2 parts	140 €
Foyer 3 personnes	2.5 parts	175 €
Foyer 4 personnes	2.75 parts	192.50 €
Foyer 5 personnes	3 parts	210 €
Résidences secondaires	1.5 parts	105 €
Gîtes	1 part	70 €
Chambres d'hôtes	1.5 parts	105 €
Commerces	1.5 parts	105 €
Camping de 1 à 20 emplacements	1 part	70 €
Camping de 21 à 40 emplacements	2 parts	140 €
Camping de 41 emplacements et +	3 parts	210 €
Collège	4 parts	280 €
Salle polyvalente	3 parts	210 €
Supermarché	20 parts	1 400 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 CCHVO

Monsieur LINDER Paul, Vice-président, présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte Administratif 2007 qui se résume comme suit :

RESULTATS de LA GESTION 2006	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
EXCEDENT	174 331,91	152 849,30	327 181,21
DEFICIT			
AFFECTATION DU RESULTAT 2006			
RECETTES DE LA GESTION 2007	286 508,71	105 665,66	392 174,37
DEPENSES DE LA GESTION 2007	182 302,37	181 023,63	363 326,00
<i>Résultat de l'exercice</i> RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2007	<i>104 206,34</i>	<i>-75 357,97</i>	<i>28 848,37</i>
EXCEDENT	278 538,25	77 491,33	356 029,58
DEFICIT	R002	R001	
RESTES A REALISER			

RECETTES		44 100,00	
DEPENSES		365 600,00	
RESULTATS TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER			
EXCEDENT	278 538,25	-244 008,67	34 529,58
DEFICIT			

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (CA complet : voir document ci-joint).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 DE M. LE RECEVEUR

Le Compte Administratif 2007 voté,
Vu le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur de Melisey,
Considérant la régularité des écritures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007,

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de M. le Receveur.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SERVICES ORDURES MENAGERES

Monsieur LINDER Paul, Vice-président, présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte Administratif – service Ordures Ménagères 2007 qui se résume comme suit :

RESULTATS de LA GESTION 2006	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
EXCEDENT	43 030,05		43 030,05
DEFICIT			
AFFECTATION DU RESULTAT 2006			
RECETTES DE LA GESTION 2007	464 110,10	1 032,00	465 142,10
DEPENSES DE LA GESTION 2007	455 795,46	6 664,11	462 459,57
<i>Résultat de l'exercice</i> RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2007	8 314,64	5 632,11	2 682,53
EXCEDENT	51 344,69		45 712,58

DEFICIT		5 632,11	
RESTES A REALISER			
RECETTES			
DEPENSES		4 500,00	
RESULTATS TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER			
EXCEDENT	51 344,69		41 212,58
DEFICIT		10 132,11	<u>R002</u>

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (CA complet : voir document ci-joint).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 DE M. LE RECEVEUR – ORDURES MENAGERES

Le Compte Administratif 2007 voté,
Vu le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur de Melisey,
Considérant la régularité des écritures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007,

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de M. le Receveur.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 SPANC

Monsieur LINDER Paul, Vice-président, présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte Administratif – Budget SPANC 2007 qui se résume comme suit :

RESULTATS de LA GESTION 2006	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
EXCEDENT			
DEFICIT			
AFFECTATION DU RESULTAT 2006			
RECETTES DE LA GESTION 2007	22 800,00	0,00	22 800,00
DEPENSES DE LA GESTION 2007	21 297,27	14 908,05	36 205,32
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>1 502,73</i>	<i>-14 908,05</i>	<i>-13 405,32</i>
RESULTATS A LA CLOTURE DE			

LA GESTION 2007			
EXCEDENT		1 502,73	
DEFICIT	R002		
			D001
		14 908,05	13 405,32
RESTES A REALISER			
RECETTES		6 000,00	
DEPENSES		1 500,00	
RESULTATS TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER			
EXCEDENT		1 502,73	
DEFICIT		10 408,05	8 905,32

Le compte administratif est adopté à l'unanimité (CA complet : voir document ci-joint).

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 DE M.LE RECEVEUR - SPANC

Le Compte Administratif 2007 voté,
Vu le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur de Melisey,
Considérant la régularité des écritures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007,

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de M. le Receveur.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

M. le Président rappelle qu'il est nécessaire de supprimer ce poste au vu du départ de Michèle MARION au 31 décembre 2007.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE

M. le Président explique qu'il convient logiquement de créer le poste de Mme Valérie DUBOIS et ainsi l'intégrer aux effectifs de la Communauté de communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION FIXANT LES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Suite aux modifications apportées par la loi n°2007 – 209 du 19 février 2007 pour l'Article 49, il est nécessaire de passer une délibération pour les avancements d'échelon ou de grade des agents

territoriaux. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité de fixer le taux à 100% pour tous les cadres d'emplois. Celle-ci est valable de manière indéterminée.

GYMNASE DE SAINT-BARTHELEMY : NOUVELLE DEMANDE DE DGE

M. le Président rappelle la délibération du 29 Novembre 2007 où la CCHVO a sollicité le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Etat et M. le député au titre de son enveloppe parlementaire en vue de l'attribution d'une subvention pour la réhabilitation de la salle de Saint-Barthélemy.

Suite à cette délibération, un dossier DGE a été envoyé en sous-préfecture. En retour, M. le Sous-préfet demande à la CCHVO de solliciter la DGE sur les années 2008 et 2009 en divisant le projet en deux tranches. M. le Sous-préfet a expliqué à M. le Président, lors d'une entrevue, qu'il est souhaitable de découper le projet en tranches pour bénéficier au maximum du soutien de l'Etat. En effet, l'enveloppe globale allouée à la sous-préfecture de Lure pour 2008 ne permettra pas de soutenir ce projet à hauteur de 160 000 €, comme demandé par la CCHVO.

Monsieur le Président explique qu'il convient de découper le projet en deux tranches : l'une de 403 019,56 € pour l'année 2008 et de 396 980,44 € pour 2009 et de demander 20 % de DGE sur ces deux tranches. Une deuxième délibération sera donc nécessaire fin 2008.

M. BRESSON interroge M. le Président sur l'évolution du planning prévisionnel de mise en œuvre. M. le Président répond que le projet peut être arrêté avec l'architecte. Cependant, les appels d'offres de travaux ne pourront être lancés qu'une fois le dossier DGE 2009 réputé complet, soit au mois de décembre 2008. Par conséquent, le début des travaux est prévu pour l'été 2009.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CARTES COMMUNALES : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR 4 COMMUNES

M. le Président M. le Président rappelle la délibération du 08 décembre 2006 prescrivant l'élaboration de cartes communales sur 10 des 12 communes de la CCHVO.

M. le Président explique aux délégués communautaires que 4 communes ont terminé le travail d'élaboration du document de carte communale avec le bureau d'étude TOPOS. Il y a lieu maintenant de lancer l'enquête publique simultanément sur ces 4 communes (Belmont, La Lanterne, Montessaux et Fresse) comme le prévoit le Code de l'Urbanisme.

M. PAHIN rappelle le déroulement de l'enquête publique comme prévu par le Code de l'Urbanisme :

- Lancement : arrêté du Président sollicitant le tribunal administratif. Il y a ensuite désignation du commissaire enquêteur et définition du début de l'enquête publique (J + 30 au plus tard)
- M + 1 : Enquête publique
- M + 2 : Etude des réclamations des habitants et rapport du commissaire enquêteur

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PLAN PAYSAGE : VALIDATION DU PROGRAMME GLOBAL D'ACTIONS

M. le Président rappelle la délibération du 22 juin 2007 qui validait la première partie de l'étude du Plan Paysage : le diagnostic paysager.

M. le Président explique qu'ECOSCOP a ensuite proposé un programme global d'actions, qui a été validé et priorisé par le comité de suivi "Plan Paysage" le 12 novembre 2007 puis présenté aux délégués communautaires le 29 Novembre 2007. Suite à cela, ECOSCOP a réalisé une estimation financière du montant global des actions qui s'élève à 1 148 700 € (investissement, animation et subventions comprises). Il y a lieu de valider le programme global d'actions et l'estimation financière pour pouvoir rédiger le contrat pour le Paysage où l'ensemble des financeurs s'engagera à soutenir la CCHVO.

M. PAHIN énonce la répartition de cette somme par axe (total de 1 119 700 € HT auxquels il faut rajouter les coûts d'animation) :

- Volet A (Espaces Agricoles) : 346 000 €
- Volet B (Espaces Bâties) : 125 000 €
- Volet C (Espaces Boisés) : 400 000 €
- Volet D (Espaces Naturels) : 0 € (actions dans le cadre de Natura 2000)
- Volet E (Espaces liés à l'eau) : 12 000 € (+ actions du Contrat de Rivière Ognon)
- Volet F (Espaces de loisirs) : 147 000 €
- Volet G (Animation, Sensibilisation) : 89 700 €

La délibération est adoptée à 31 voix pour et 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Filière-bois : M. CUYNET explique que suite aux réflexions sur le contrat APPUI+ et la volonté d'agir envers la filière-bois, la CCHVO, en partenariat avec Action 70 et la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce, a rencontré les 5 scieries de la CCHVO pour faire un premier point sur leur activité.

L'entente entre les scieurs est plutôt bonne car il n'existe pas véritablement de concurrence entre eux. Tous les scieurs ont le même sentiment à ce sujet.

Les principales difficultés rencontrées par les scieurs sont l'adaptation constante aux nouvelles normes de sécurité et de production mais également la hausse des prix du bois à l'achat.

En ce qui concerne des projets éventuels de mobilisation moyens, la problématique du séchage est revenue souvent dans les échanges. La scierie LALLOZ semble éloignée d'un tel projet vu la spécificité de son activité (même si Monsieur LALLOZ a évoqué cette problématique lors de l'entretien. Il sera bien sûr associé à la suite de la démarche). Cependant, il faudra trouver un consensus autour d'un projet satisfaisant l'ensemble des partenaires et qui arrive à surmonter les contraintes (emplacement de l'éventuel séchoir, structure juridique de portage du projet...)

Roul'Tibou : M. CUYNET explique que la Fédération ADMR de Haute-Saône a souhaité rencontrer la CCHVO il y a une possibilité de bénéficier du service Roul'Tibou à compter de l'été 2008.

Le service est articulé autour d'un camping-car itinérant qui dessert certaines communes rurales à raison d'une demi-journée par semaine (voir planning dans le compte-rendu). Le camping-car est aménagé à cet effet (coin change et coin cuisine notamment). En plus du camping-car, les collectivités bénéficiaires doivent mettre à disposition une salle pour accueillir les enfants. La capacité d'accueil est limitée à 15 enfants simultanément.

Sur la CCHVO, ce service serait mis en place le jeudi matin. L'arrivée du service devrait se faire au plus tard en septembre. M. le Président rappelle que cette éventuelle mise en place de Roul'Tibou ne pourra se faire qu'après une enquête de besoin préalable.

L'implication financière des parents est fonction des revenus. Le montant se situe entre 0.33 € et 2.5 € de l'heure. La participation financière de la CCHVO s'élèverait à 10 000 € par an environ. Il faudra donc prendre une décision afin de fournir une réponse à l'ADMR.

Espace Public Numérique : M. Le Président informe de la démission de Cécile PLEIGNET, animatrice EPN de la CCHVO, de son poste à la Mission Locale pour l'Emploi de Lure-Luxeuil depuis le mois de janvier. Par conséquent, le fonctionnement de l'EPN est momentanément interrompu.

La Mission Locale s'est prononcée en faveur sur le remplacement ou non de Cécile. M. le Président se réjouit de cette décision.

Réhabilitation des décharges : La réalisation des levés topographiques a été effectuée par le cabinet Mougenot du Thillot. La maître d'œuvre (Projetec Environnement) a récupéré les fichiers et travaille sur les projets de réhabilitation. Dès que ceux-ci auront été validés, ils serviront de base à la demande de subvention au Conseil Général et à l'ADEME (participation de 30 % pour ces deux structures). M. le Président informe le conseil communautaire que la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention a été fixée au 31 août 2008.

Animation du centre de vacances de Melisey : Après les travaux du collègue, M. le Président a souhaité rencontré M. le Principal en vue de l'animation du centre de vacances de Melisey. M. le Principal a accepté de continuer d'accueillir les enfants l'été dans les nouveaux locaux. La continuité du service est donc assurée pour les prochaines années. La gestion du centre est toujours assurée par Les Francas.

OPAH : M. le Président annonce que l'ouverture des plis pour le choix du bureau d'études en vue de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH a eu lieu lundi 4 février. C'est le CD-HRU qui va être retenu pour effectuer l'étude.

Intervention lors de l'Assemblée Générale du Crédit Agricole : M. le Président informe les présents que la caisse locale de Lure du Crédit Agricole a sollicité la CCHVO pour faire une présentation de son activité lors de son Assemblée Générale qui se tiendra le vendredi 7 mars 2008.

NATURA 2000 : M. le Président transmet à chaque maire copie du plan d'actions envisagé pour la mise en place de Natura 2000 qui a été présenté au comité de pilotage du 12 février.

Vote du Budget Primitif 2008 : M. le Président informe les présents du calendrier mis en place avec les échéances électorales. La CCHVO dispose d'un délai de 4 semaines à compter de l'élection des maires (soit le vendredi 21 mars) pour convoquer le nouveau conseil communautaire. Par conséquent, le nouveau conseil devra être en place au plus tard le 18 avril.

Cependant, le budget primitif doit être voté pour le 15 avril 2008. M. le Président explique qu'il sera impossible à la nouvelle équipe d'être prête à cette date. Il faudrait donc demander une dérogation pour voter le budget plus tardivement.

M. le Président propose également au conseil communautaire en place de se réunir une dernière fois en mars en vertu du principe de continuité pour voter le budget primitif 2008 ce qui permet de rester dans les délais.

Cette deuxième proposition est validée par la majorité des délégués communautaires.

Vu Le Président,

D. CUYNET